

Annexe I

Mike Germain
Ch. des Esserts 3B
1024 Ecublens

Monsieur le Président
du Conseil communal
Jean-Claude Merminod
Commune d'Ecublens
Case postale 133
1024 Ecublens (VD)

Ecublens, le 26 novembre 2014

Monsieur le Président,

Les semaines et les mois passent et je ne peux que constater qu'il m'est devenu impossible de concilier mon engagement au sein du Conseil communal avec ma vie professionnelle.

Le temps des décisions est donc venu et c'est à regret que je vous présente ma démission du Conseil communal avec effet immédiat.

Je vous remercie de bien en prendre note et de prendre les mesures nécessaires.

En vous souhaitant une belle fin d'année, je vous prie, Monsieur le Président, d'agréer mes salutations distinguées.



Mike Germain



Ecublens VD, le 5 décembre 2014

Type : Postulat- Motion- **Amendement** Autre (préciser)

Sujet : Budget 2015, page 71, compte 460.3144.02 entretien des canalisations

Mesdames, Messieurs,


A la page 70 du budget, les commentaires de ce compte nous indiquent qu'un montant de Fr. 10'000.- est prévu pour l'entretien des canalisations des bâtiments privés communaux. Le fond d'entretien du réseau communal est alimenté par les taxes d'épuration payées par les contribuables, en aucun cas ce fond ne peut être utilisé pour l'entretien des bâtiments privés communaux. Ces coûts doivent être ventilés dans le compte de fonctionnement de chaque bâtiment communal.

Je vous propose donc l'amendement suivant :

Le compte 460.3144.02 entretien des canalisations est réduit de Fr. 10'000.-, ce qui ramène le budget à un montant de Fr. 200'000.- au lieu des 210'000.- proposé.

En cas de nécessité de ce montant pour l'entretien des canalisations des bâtiments communaux, la Municipalité aura la possibilité de les demander par bâtiment lors des crédits complémentaires du mois de juin 2015.

Nom, Prénom : Cartier Christophe

Signature : 



Conseil communal
Ecublens VD

Ecublens VD, le 5 décembre 2014

Type : Postulat Motion Amendement Vœu Question

Budget 2015 / point 430.3142

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le point 430.3142 du budget 2015 prévoit un montant d'un peu plus d'un demi million de francs. Ce montant est destiné à couvrir les frais d'entretien du réseau routier. Les commentaires nous éclairent en mentionnant les diverses routes et autres travaux pour lesquels il est prévu de faire des réfections.

Parler d'entretien me semble tout à fait approprié pour traiter les nids de poule, réaliser des colmatages ou combler des fissures.

Par contre, je m'interroge sur la légitimité d'utiliser le budget pour des travaux conséquents et coûteux de réfection de chaussées. Ce genre de travaux sont nécessaires pour renouveler les chaussées en mauvais état, ce qui va bien au delà de la notion d'entretien.

Par ce vœu, j'invite la Municipalité, lorsqu'elle élaborera le budget 2016, à réfléchir avec notre boursier d'un mode de financement plus approprié pour les réfections importantes des chaussées programmées. Cela pourrait prendre la forme d'un préavis annuel par exemple (crédit cadre annuel).

Je remercie par avance la Municipalité de tenir compte de cette proposition.

Aitor IBARROLA

63
Annexe III



Ecublens VD, le 5 décembre 2014

Type : Postulat Motion Amendement

Autre (préciser) Interpellation

Sujet : Incendie de l'usine de recyclage Thévenaz-Leduc

Tous les habitants d'Ecublens et des environs ont été affectés, à des degrés divers, par l'incendie de l'usine de recyclage Thévenaz-Leduc survenu mercredi 3 décembre 2014, incendie qui n'a pu être éteint qu'aujourd'hui.

Cet incendie a, ou aurait pu avoir, des conséquences non négligeables sur la santé publique, en particulier sur les personnes les plus exposées : personnes âgées, enfants en bas âge et personnes souffrant de difficultés respiratoires. Il pose dès lors un certain nombre de questions :

1. Comment se fait-il, qu'après une longue série d'incendies, certes moins conséquents que celui dont on parle, mais dont le précédent remonte à l'année dernière seulement, l'entreprise Thévenaz-Leduc n'ait pas pris des mesures adéquates pour empêcher ces incendies ?
2. Quelles mesures la Municipalité entend-elle prendre vis-à-vis de l'entreprise Thévenaz-Leduc pour la contraindre à offrir des garanties qu'un tel incendie ne se reproduise plus ?
3. Quelles sont les dispositions actuelles en matière de communication à la population lors d'incidents tels que l'incendie de Thévenaz-Leduc ?
4. Comment est réglée la coordination entre la protection civile et les autorités d'Ecublens lors d'accidents majeurs ?
5. Existe-t-il des plans d'évacuation ou de mise à l'abri de la population en cas d'accident majeur ?
6. Les mesures de pollution de l'air effectuées entre le 3 et le 5 décembre sont-elles à même d'assurer que la santé des personnes particulièrement exposées n'ait pas été mise en danger de manière conséquente ?
7. Comment les employés de la zone industrielle des Larges-Pièces ont-ils été informés ? Est-ce qu'ils ont continué à travailler dans des locaux enfumés ?

Je remercie la Municipalité de donner des réponses claires à toutes ces questions.

Nom, Prénom : Germain Schaffner

Signature :

Incendie à Ecublens – point de la situation environnementale et sanitaire

Suite à l'incendie qui s'est déclaré dans l'entreprise Thévenaz-Leduc SA à Ecublens, La Direction générale de l'environnement (DGE) et le Médecin cantonal apportent des précisions pour informer et rassurer la population, jeudi 4 décembre 2014, à 16h30.

Rapidement, un barrage a été posé sur la Venoge pour retenir les hydrocarbures. Les eaux d'extinction ont pu être partiellement traitées sur site ou transportées pour un traitement ultérieur. Une partie a néanmoins été rejetée dans la rivière mais aucune mortalité sur la faune n'a été observée. Seul un effet visuel peut persister avec la présence de mousse le long des rives. Malgré les grandes quantités d'eau d'extinction engagées, l'impact sur la Venoge est très limité et le réseau d'eau potable n'a pas été affecté.

Des mesures de qualité de l'air effectuées toute la nuit confirment qu'aucune concentration de polluants immédiatement dangereuse pour la vie, ou proche des valeurs fixées pour la protection des travailleurs, n'a été atteinte. Dès aujourd'hui, un dispositif de mesures complémentaires des poussières fines a été déployé à différents endroits représentatifs de la qualité de l'air dans la zone touchée par le panache de fumée.

Même si des concentrations ponctuelles élevées ont été relevées en milieu de journée à proximité du sinistre et dans certains quartiers d'Ecublens (2 à 3 fois la valeur limite fixée dans l'Ordonnance fédérale sur la protection de l'air), aucune hausse des concentrations de poussières fines n'a été observée sur les stations de mesure du canton de Vaud, y compris à Morges. Il s'agit ainsi d'une pollution certes temporairement marquée, mais localisée et présentant une forte tendance à la baisse dès lors que l'incendie est maîtrisé. Les valeurs mesurées en milieu d'après-midi montrent en effet un retour rapide vers une situation normale. On se trouve dès lors dans une situation similaire à un « smog hivernal » qui appelle néanmoins certaines recommandations sanitaires.

La pollution de l'air sous forme de particules fines et autres composés peut affecter la santé et notamment celles des personnes sensibles : personnes âgées, jeunes enfants, personnes souffrant de maladies respiratoires ou cardio-vasculaires.

Lorsque la concentration des particules fines augmente, elles peuvent déclencher des crises d'asthme, diminuer les fonctions respiratoires, provoquer des inflammations des muqueuses, ou encore entraîner des troubles cardio-vasculaires.

Durant les prochaines 24 heures, il est recommandé de :

- garder si possible les fenêtres fermées;
- éviter les efforts physiques à l'extérieur (course à pied, jeux à l'extérieur, etc);
- rester vigilant par rapport à toute aggravation de l'état de santé ou tout symptôme pulmonaire et/ou cardiaque;
- éviter les expositions à d'autres facteurs irritants, comme le tabac, les fumées pour ne pas aggraver les effets de la pollution.

Il est recommandé aux personnes présentant des problèmes respiratoires ou une aggravation de problèmes de santé notamment respiratoires de consulter un médecin.

Lausanne, le 4 décembre 2014

Pour toute information complémentaire :

Dr Sylvain Rodriguez, Directeur de l'environnement industriel, urbain et rural ; Direction générale de l'environnement (DGE) ; Tél. : 021 316 43 60 Mobile : 079 524 92 82

Dr Karim Boubaker, Médecin cantonal ; Service de la santé publique ; Tél. : 021 316 42 46 Mobile : 079 597 64 14

Annexe VI

Conseil communal
Ecublens

Résolution

Le Conseil communal soutient la Municipalité dans ses efforts pour assainir la situation environnementale de l'entreprise Sirec Thévenaz-Leduc. Il importe d'assurer la sécurité des employés comme de la population au plus vite et de manière durable. Si des incendies ou d'autres incidents majeurs venaient à se reproduire, l'autorisation *cantonale* d'exploitation devrait être suspendue jusqu'à mise en conformité complète.

Monsieur le Président du Conseil, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, Messieurs les huissiers, Mesdames et Messieurs, cher-e-s collègues,

L'année 2014 touche à sa fin et c'est l'heure de tirer le bilan des événements marquants de ces douze derniers mois.

Sur le plan international et à l'échelle du continent européen, la situation économique et sociale n'a guère changé par rapport à l'année dernière. De graves conflits sont encore en cours dans de nombreuses régions du monde, l'oppression, la pauvreté et la misère constituent toujours le pain quotidien d'habitants de nombreux pays. Cela dit, ce soir, nous allons appliquer la fameuse « méthode Coué » et nous attarder exclusivement sur les bons moments partagés cette année au travers de quelques événements marquants.

En février, le sport a tenu la vedette grâce aux XXII^{èmes} Jeux olympiques d'hiver de Sotchi qui nous ont offert un magnifique spectacle sportif, ainsi qu'une copieuse moisson de médailles pour la Suisse, notamment en ski alpin, ski de fond, snowboard et même... hockey sur glace féminin !

En mai, le Concours Eurovision de la chanson est parvenu, une fois n'est pas coutume, à monopoliser l'attention du monde grâce à son vainqueur atypique, l'autrichien Thomas Neuwirth, mieux connu sous son nom de scène de Conchita Wurst. Il/elle a remporté cette édition grâce à son personnage de drag queen à barbe qui a su surprendre et faire réfléchir sur des valeurs comme la tolérance, le respect et l'acceptation de la différence. L'impact de Conchita s'est même fait ressentir chez les fabricants de rasoirs, qui ont constaté une hausse spectaculaire de leur chiffre d'affaires auprès des autrichiens barbus souhaitant se distancier de l'image de ce personnage.

Le mois de juin nous a fait vivre à l'heure brésilienne grâce à la Coupe du monde de football, pour le plus grand plaisir des footeux ! L'Allemagne s'est imposée en finale contre l'Argentine, remportant ainsi sa 4^{ème} Coupe du monde, après avoir surclassé le Brésil en demi-finale sur un score hégémonique de 7 à 1.

En septembre, le cœur de l'Europe a battu très fort lors du référendum sur l'indépendance de l'Ecosse, qui a abouti à un rejet de l'indépendance par une majorité de 55% des votants et au maintien d'un Royaume-Uni fort et stable.

Finalement, le mois de novembre nous a offert un grand moment d'émotion, avec la phénoménale victoire de l'équipe de Suisse en Coupe Davis. Cet exploit de l'équipe helvétique, emmenée par Roger Federer et Stanislas Wawrinka, a fait vibrer tout un peuple, ivre de joie et de fierté. Un exploit historique !

Du côté de chez nous, à Ecublens et dans l'Ouest lausannois, de grands projets en gestation s'appêtent à transformer notre environnement : une tour sur la commune de Chavannes, une gare qui sera entièrement rénovée à Renens, un renforcement des infrastructures de transport en commun avec bus, métro, tram... Toutes ces réalisations vont, ces dix prochaines années, profondément métamorphoser notre région.

Est-ce un bien, est-ce un mal ? Il s'agira d'accompagner ce développement en prenant garde à maintenir un subtil équilibre afin que notre slogan, « Ecublens ville et campagne », ne devienne pas vide de sens. Ce travail, nous allons le faire ensemble et je suis convaincu que nous parviendrons à préserver l'harmonie dans notre magnifique région.

Pour terminer, je tiens à vous remercier, Mesdames et Messieurs, pour l'excellente collaboration entretenue entre le Conseil et la Municipalité.

Mes remerciements vont également à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs qui ont œuvré sans relâche au sein de notre administration communale durant l'année écoulée.

Je vous souhaite à tous beaucoup de joie et de bonheur au sein de vos familles, une santé de fer et une excellente soirée !

Meilleurs vœux pour 2015 !

Le Syndic
Pierre Kaelin

Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Monsieur le Bousier,
Monsieur l'Huissier,
Monsieur le Technicien,
Cher public,

2010, déjà 14 ans que nous avons franchi le cap du deuxième millénaire, et pourtant nous avons l'impression que c'était hier !

Vous vous souvenez sans doute comme moi, des années 80 - 90, où l'on avait 2000 en ligne de mire, et à considérer cette date comme quelque chose de lointain et d'incertain, voire même d'inquiétant.

2000 est arrivé, rien de particulier ne s'est passé, ce ne fut pas la fin du monde annoncée par certains Illuminés. Mais, comme moi sans doute, avez-vous aujourd'hui l'impression que les choses se sont accélérées, que tout va plus vite. Ceci n'est pas seulement dû au fait que nous vieillissons et qu'en vieillissant le temps s'accélère, c'est aussi en grande partie dû à la révolution informatique, à l'avènement des nouvelles technologies de communication qui ont révolutionné notre vie et nos comportements. Nous sommes dans l'immédiateté. Tout va de plus en plus vite et pourtant rien ne change, nous restons fidèles à nos coutumes et plus particulièrement celle des vœux.

Chaque nouvelle année commence avec son cortège de souhaits, tant Individuels que collectifs. C'est le moment des résolutions : de bonne conduite, d'abandon de certaines pratiques, d'adoption de méthodes de travail plus efficaces, de comportements plus amicaux, etc...

Mais, ce qui compte, c'est, en fin d'année, la satisfaction d'avoir bien rempli son contrat, d'avoir contribué au mieux-être des siens en tant

qu'individu, à celui de la collectivité en tant qu'élu ou responsable associatif, d'avoir apporté sa pierre à l'édifice collectif dans un souci de solidarité et de progrès.

C'est en tout cas, dans cet esprit que nous avons passé une année politique, sociale et économique chaude et haute en couleurs.

Certaines positions se sont révélées, d'autres se sont affirmées, mais nous avons réussi toutes et tous à notre manière à affronter les événements de 2014 avec courage, bravoure et parfois, il est vrai, avec un soupçon de mauvaise foi.

L'année 2015 s'annonce corsée, mais je sais que nous sommes capables, compétents de participer et persévérer dans l'évolution de notre belle société en perpétuel mouvement.

Je vous souhaite de ne pas céder dans la rigidification du cerveau (évolution naturelle de ce dernier) et de stimuler, développer et savourer nos élans du cœur.

Je vous souhaite à vous et à vos proches de joyeuses fêtes de fin d'année, et une très belle année 2015.